

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE, INTITULÉ : CONFRONTER LES DÉFIS URGENTS ET
BÂTIR LA RÉSILIENCE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE CANADIENNE**

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au cinquième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé *Confronter les défis urgents et bâtir la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne* (le rapport).

Le gouvernement félicite les membres du Comité, ainsi que les témoins qui ont comparu devant lui, pour leur perspicacité et leur engagement à accroître la flexibilité à court terme et la résilience à long terme de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Le gouvernement soutient la vaste approche positive ainsi que certaines idées avancées par le Comité.

Le gouvernement apprécie les recommandations exhaustives élaborées par le Comité et travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants et les partenaires en vue de relever adéquatement les défis soulignés dans le rapport. Des détails sont fournis ci-dessous concernant la réponse du gouvernement aux recommandations particulières du Comité à cet égard.

La réponse proposée est le fruit d'un effort de collaboration entre les ministères et organismes fédéraux concernés, notamment : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); Emploi et Développement social Canada (EDSC); Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); Finances Canada (FIN); Affaires mondiales Canada (AMC); Santé Canada (SC); Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); Infrastructure Canada (INFC); Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE); Ressources naturelles Canada (RNCan); Transports Canada (TC); et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

La pandémie de COVID-19 et d'autres perturbations à court terme ont entraîné des pressions nouvelles et importantes sur toutes les parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Dans l'ensemble, l'industrie s'en est bien sortie et a continué à fonctionner. Toutefois, les vulnérabilités existantes en matière de main-d'œuvre, de transport et d'infrastructure ont été exacerbées par des perturbations locales et mondiales, ce qui pourrait empêcher toutes les parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire d'atteindre leur plein potentiel de croissance. Il convient de souligner l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a créé de nouvelles pressions sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale et la production canadienne. Le Canada continue de participer aux efforts multilatéraux existants afin de faire face aux répercussions découlant de la production et des exportations limitées de cette région, y compris celles qui ont des incidences sur l'accès des producteurs canadiens aux intrants, comme la recherche d'autres sources d'engrais.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada réduise la paperasserie afin d'alléger les tensions sur la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Le gouvernement convient que, bien que les règlements et les processus réglementaires soient essentiels au maintien de la santé et de la sécurité des Canadiens, à la protection des consommateurs et à la sauvegarde de l'environnement naturel, ils ne devraient pas entraîner un fardeau inutile ou des obstacles à la croissance et à l'innovation.

Afin de réduire les formalités administratives et les contraintes pesant sur les entreprises, la *Loi sur la réduction de la paperasse* exige que le gouvernement applique la règle du « un pour un » afin de contrôler la charge administrative des réglementations. Tout nouveau dollar de charge administrative imposé par un règlement nouveau ou modifié doit être compensé par un montant égal d'économies réalisées grâce aux règlements existants. Un règlement existant doit également être abrogé lorsqu'un nouveau règlement imposant une charge administrative est

introduit. Des rapports sur l'application de cette règle du « un pour un » sont publiés chaque année.

En plus de cette mesure permanente, le gouvernement a mis de l'avant une série d'initiatives en matière de modernisation de la réglementation afin de favoriser l'agilité, l'innovation et la compétitivité du système de réglementation. Il s'agit notamment d'examen réglementaires ciblés qui examinent les réglementations et les pratiques réglementaires existantes qui entravent la croissance économique, et qui cernent les possibilités de nouvelles approches réglementaires. Dans le cadre de la première série d'examen réglementaires, l'ACIA, en partenariat avec quatre autres organismes gouvernementaux, a mené l'Examen réglementaire de l'agroalimentaire et de l'aquaculture afin de recueillir les commentaires des intervenants externes. La Feuille de route pour l'examen réglementaire dans le secteur de l'agroalimentaire et l'aquaculture qui en résulte, publiée en 2019, cerne plus de 30 actions concrètes. Le gouvernement continue de mettre en œuvre les initiatives cernées dans la Feuille de route et a publié en 2021 une mise à jour publique qui souligne les progrès considérables réalisés en vue de faire avancer ces engagements. Par exemple, l'ACIA a achevé la mise à jour du *Règlement sur les engrais* et; elle a modernisé la norme relative à la vodka dans le *Règlement sur les aliments et drogues*; et Santé Canada et l'ACIA ont publié un énoncé de politique conjoint sur la coordination de l'étiquetage des aliments, qui offre une plus grande prévisibilité à l'industrie en ce qui concerne les dates de conformité pour les modifications de l'étiquetage des aliments et fixe une période de transition minimale pour permettre aux entreprises de s'adapter plus facilement à ces changements.

Toujours dans le cadre des engagements de la feuille de route, AAC a lancé la Table sur la réglementation souple à la fin de 2020. Ce forum offre aux intervenants de l'industrie et aux organisations fédérales l'occasion de discuter de questions réglementaires transversales visant à moderniser le système réglementaire du Canada afin de soutenir la croissance économique, la compétitivité et l'innovation. La Table a cerné trois domaines de résultats clés sur lesquels se concentrer dans le cadre de son plan stratégique, qui sont les suivants :

- Explorer les moyens de rendre le système de réglementation plus facile à utiliser;
- Offrir une capacité d'analyse pour mieux comprendre les répercussions cumulatives et économiques des règlements ainsi que la façon dont ils sont administrés dans le secteur;
- Contribuer à l'expérimentation et la prospective réglementaires.

Parmi les premières réalisations de la Table, on peut citer : l'analyse des flexibilités réglementaires utilisées pendant la pandémie pour déterminer la manière dont elles pourraient donner lieu à des améliorations à plus long terme; une meilleure compréhension de l'expérimentation réglementaire et des nouvelles approches en matière de réglementation; et la création d'une boîte à outils de cartographie du parcours afin de visualiser le processus qu'une partie réglementée entreprend, à l'appui des améliorations de processus et de la réduction de la charge réglementaire cumulative.

Reconnaissant l'importance du bon fonctionnement et de la stabilité des chaînes d'approvisionnement, le budget de 2022 a alloué 136 millions de dollars à Transports Canada sur cinq ans pour développer des solutions pilotées par l'industrie en utilisant des données pour accroître l'efficacité des chaînes d'approvisionnement, et un autre 16,9 millions de dollars pour rendre les chaînes d'approvisionnement canadiennes plus compétitives en réduisant les formalités administratives dans les divers modes de transport de marchandises (p. ex., bateau, train).

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada négocie avec toutes les provinces et les territoires en vue d'intégrer le Programme des travailleurs étrangers temporaires aux objectifs de leurs politiques de main-d'œuvre.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. En tant que programme complexe relevant de plusieurs autorités gouvernementales, le Programme des travailleurs étrangers temporaires

(PTET) est réglementé par le gouvernement fédéral, mais les provinces et territoires (PT) adoptent des lois qui touchent la plupart des employeurs de travailleurs étrangers temporaires, comme les lois qui régissent le logement, l'emploi et le recrutement.

EDSC a établi des relations solides avec toutes les provinces et tous les territoires, y compris les principales autorités locales de sécurité partout au Canada. Dans le cadre de la réforme globale du programme, EDSC s'engage à poursuivre le dialogue avec ses homologues des provinces et territoires sur un certain nombre de questions interdépendantes soulevées dans le rapport. Cela comprend un dialogue concernant le renforcement et l'harmonisation des normes pour les travailleurs étrangers temporaires afin de soutenir les PT dans l'élaboration de stratégies de marché du travail à long terme pour le secteur agricole en particulier.

EDSC utilisera également le groupe de travail fédéral-provincial-territorial (GTFP) sur la protection des TET afin de continuer à travailler avec les PT en vue de l'amélioration de l'efficacité du programme et la protection des travailleurs, comme la recommandation du Comité d'intégrer le PTET dans les objectifs de la politique du travail des PT. Créé en 2018, ce groupe de travail cherche à renforcer la collaboration entre les gouvernements afin d'améliorer les protections et le soutien aux travailleurs, notamment en améliorant la sensibilisation et la compréhension des TET quant à leurs droits lorsqu'ils travaillent au Canada, en augmentant la conformité des employeurs grâce à une meilleure complémentarité des soutiens et services fédéraux, FPT, ainsi qu'en renforçant les lois, règlements, politiques et pratiques FPT. Ce groupe de travail rend compte à l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO) et fournit souvent des mises à jour lors des réunions des ministres FPT responsables du travail.

Depuis sa création, le groupe de travail FPT sur la protection des TET a réalisé des progrès considérables dans le cadre de son mandat décrit ci-dessus. Par exemple, dès le début de la pandémie, le GT FPT a préparé un tableau décrivant les actions des PT en réponse à la pandémie COVID-19, et un rapport sur les lois des PT qui régissent la santé publique en réponse à la pandémie. Ces documents ont été communiqués aux PT pour les informer du paysage des actions et des lois en matière de santé publique concernant la pandémie de COVID-19 à l'échelle du pays, et aider à coordonner les efforts du gouvernement du Canada. De plus, le groupe de travail FPT a élaboré deux documents de réflexion à l'intention de ses membres concernant les protections offertes aux TET dans l'ensemble du Canada, ainsi qu'une analyse transnationale indiquant le nombre et la gamme de services offerts aux TET dans chaque PT. Enfin, le groupe de travail FPT sur la protection des TET a récemment été invité à participer au groupe de travail FPT sur les mesures d'aménagement afin de faire avancer les travaux concernant les modifications réglementaires à venir concernant les mesures d'aménagement fournies par l'employeur, et de mieux protéger les TET.

De plus, IRCC continue d'explorer des options de politiques et de programmes fondées sur des données probantes en vue de répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire dans le contexte des programmes de résidence permanente tels que le Programme pilote sur l'agroalimentaire et le récent passage d'une durée limitée de résident temporaire à résident permanent. Le gouvernement évaluera les résultats du Programme pilote sur l'agroalimentaire. Cette analyse, associée à l'information recueillie dans le cadre du passage d'une durée limitée de résident temporaire à résident permanent, permettra d'élaborer les futurs programmes d'immigration économique.

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada adopte de façon urgente certaines mesures pour améliorer les résultats du programme de travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, incluant :

Mesures pour rendre le programme plus accessible et plus efficace pour les employeurs

- **Accroître la capacité de traitement des demandes concernant les travailleurs étrangers temporaires et réduire les délais de traitement;**

- Réduire les délais entre la demande initiale et l'arrivée en poste du travailleur ainsi que les coûts exigés par le gouvernement fédéral;
- N'exiger qu'une seule étude d'impact sur le marché du travail par site, et que celle-ci soit valide pendant trois ans;
- Prolonger la durée des visas de travail, qui est actuellement de 24 mois, à 36 mois ainsi que rendre les visas renouvelables après trois ans;
- Maintenir, simplifier et améliorer les démarches pour le programme des travailleurs agricoles saisonniers, en incorporant un dispositif d'employeur de confiance pour les situations où un emploi à temps plein sur une base saisonnière est requis annuellement.

Mesures pour accroître la disponibilité à long terme des travailleurs dans le secteur agricole et agroalimentaire

- **Accroître le nombre maximal de travailleurs étrangers temporaires de 10 % à 30 % à l'échelle du Canada;**
- **Orienter le programme de travailleurs étrangers temporaires pour en faire une voie de passage vers l'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs qui le souhaitent, notamment en facilitant la venue de leurs familles;**
- **Sensibiliser davantage les réfugiés aux possibilités d'emploi dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons;**
- **Élargir et prolonger les projets pilotes d'immigration dans le secteur de la transformation de la viande.**

Le gouvernement souscrit, en grande partie, à cette recommandation. En reconnaissance des contributions significatives des TET au secteur agricole et à la sécurité alimentaire, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre par une approche à long terme et sur plusieurs fronts.

Dans le cadre de ses efforts continus pour améliorer le PTET et s'assurer qu'il continue à répondre aux besoins actuels du marché du travail, le gouvernement a récemment annoncé un certain nombre de mesures dans sa feuille de route concernant les solutions de main-d'œuvre du PTET 2022 afin de faire face aux pics saisonniers et aux pénuries de main-d'œuvre dans les industries agroalimentaires, notamment :

- en rendant permanentes les extensions de plafond saisonnier, et en augmentant la durée maximale d'emploi de 180 jours à 270 jours par an pour les postes saisonniers;
- l'augmentation de la période de validité des évaluations d'impact sur le marché du travail (EIMT) de 6 à 18 mois;
- prolonger la durée d'emploi maximale des travailleurs dans les volets des postes à haut salaire et des talents mondiaux, qui passera de deux à trois ans;
- permettre, pour une période d'un an, aux employeurs de sept secteurs connaissant des pénuries de main-d'œuvre avérées (y compris le secteur agroalimentaire) d'embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre au moyen du PTET pour des postes à bas salaire. Les employeurs d'autres secteurs qui embauchent des postes à bas salaire sont autorisés à embaucher jusqu'à 20 % de leur main-d'œuvre au moyen du PTET jusqu'à nouvel ordre.

Le budget de 2022 a également annoncé un certain nombre de mesures visant à accroître la protection des travailleurs, à réduire les charges administratives pour les employeurs de confiance récurrents et à faire en sorte que les employeurs puissent faire venir rapidement des travailleurs pour combler les lacunes à court terme du marché du travail. Cela comprend :

- l'introduction d'un modèle d'employeur de confiance qui réduit les formalités administratives des employeurs récurrents et qui respecte les normes les plus élevées en matière de conditions de travail, de protection et de rémunération dans les domaines à forte demande;

- la mise en œuvre d'un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson, adapté aux besoins particuliers de ces employeurs et travailleurs;
- un financement en vue d'accroître la capacité de traiter les demandes des employeurs dans le respect des normes de service établies;
- un financement en vue d'améliorer la qualité des inspections des employeurs et les tenir pour responsables du traitement qu'ils réservent aux travailleurs.

Le gouvernement traite également en priorité les demandes de permis de travail des ressortissants étrangers afin de soutenir les besoins du secteur agricole, surtout ceux qui font partie du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et du Volet agricole.

En ce qui concerne la prolongation de la durée du permis de travail et les renouvellements, IRCC émet généralement le permis de travail pour la durée de l'emploi indiquée dans l'EIMT, sous réserve de la validité du passeport et des conditions propres au programme. Les travailleurs étrangers temporaires peuvent demander un renouvellement de leur permis de travail si l'employeur a démontré qu'il a besoin de la présence continue du travailleur et s'il a reçu une EIMT positive ou neutre. En tant que service de prestation de services, IRCC fixe les frais d'utilisation à un niveau permettant de récupérer les coûts de traitement des permis de travail, y compris pour les demandes de permis de travail soumises par des étrangers destinés à travailler dans le secteur agricole. Les recettes provenant de ces frais ne peuvent être dépensées par IRCC. En outre, les employeurs du secteur agricole sont exemptés des frais de traitement de 1 000 \$ associés à l'EIMT.

En ce qui concerne la recommandation du rapport selon laquelle le programme devrait devenir une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs qui le souhaitent, le gouvernement prend acte de cette recommandation. Les intervenants du programme cherchent depuis longtemps à améliorer les voies d'accès à la résidence permanente. Les défenseurs des travailleurs migrants espèrent atténuer la vulnérabilité inhérente à un permis de travail spécifique à l'employeur en offrant aux TET une mobilité accrue de la main-d'œuvre, et les employeurs espèrent combler les besoins urgents de main-d'œuvre.

Faciliter la transition des travailleurs temporaires à la résidence permanente est déjà une fonction importante du système d'immigration économique du Canada. Au moyen des engagements de la lettre de mandat du ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, le gouvernement a clairement exprimé son intention d'élargir les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires, y compris les travailleurs étrangers temporaires agricoles. Le Programme pilote sur l'agroalimentaire était ouvert aux demandes en mai 2020 pour offrir une voie vers la résidence permanente aux travailleurs étrangers temporaires dans certaines professions et industries agricoles dans le cadre du PTET. En outre, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, qui est un programme communautaire conçu pour stimuler le développement économique et combler les pénuries en matière de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs de la restauration et de la fabrication, accueille de nouveaux résidents permanents dans les communautés rurales et du Nord du Canada. Le projet pilote est maintenant dans sa troisième année et a accueilli 1 003 nouveaux arrivants au 31 mai 2022, ce qui comprend les travailleurs et leurs familles.

Étant donné que le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a réussi à répondre aux besoins du marché du travail régional et à accroître la rétention des nouveaux arrivants dans la région de l'Atlantique, le ministère, de concert avec les quatre provinces de l'Atlantique, a également fait passer le projet pilote à un programme permanent le 1^{er} janvier 2022. De plus, en mai 2021, une nouvelle passerelle de résident temporaire à résident permanent d'une durée limitée a été lancée afin d'aider de nombreux travailleurs essentiels à obtenir la résidence permanente au Canada, y compris ceux des secteurs agricole et agroalimentaire. En plus de ces initiatives fédérales, le gouvernement administre conjointement avec les PT le Programme des candidats des provinces afin de cerner les candidats qui répondent aux besoins changeants en matière de main-d'œuvre et de développement économique dans les régions du Canada et

dans divers secteurs, y compris les secteurs agricole et agroalimentaire.

En outre, le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME), qui est une voie complémentaire pour la mobilité de la main-d'œuvre des réfugiés, sensibilisera les réfugiés aux possibilités d'emploi dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la fabrication de boissons. Dans le cadre de ce projet pilote, des organisations non gouvernementales aident à jumeler des réfugiés avec des employeurs canadiens qui cherchent à pourvoir des postes à temps plein, à l'année. Une fois qu'un réfugié a obtenu une offre d'emploi, il peut demander la résidence permanente en tant que membre de la catégorie économique et se prévaloir de mesures de facilitation spécifiques conçues pour éliminer les obstacles auxquels les réfugiés peuvent être confrontés lorsqu'ils présentent leur demande par le biais de ces voies établies.

Cependant, l'amélioration des voies d'accès à la résidence permanente n'augmente pas nécessairement la disponibilité à long terme des travailleurs dans le secteur agricole et agroalimentaire, puisque les TET peuvent très bien changer de secteur après avoir obtenu le statut de résident permanent. Du point de vue de la protection des travailleurs, il y a aussi des défis à relever. De nombreux TET sont des travailleurs ayant une expérience dans des professions peu qualifiées, avec une connaissance limitée de l'anglais ou du français, et peuvent être fortement désavantagés sur le marché du travail national. Pour l'avenir, IRCC envisage des stratégies en vue d'atténuer ces défis et continuera à travailler à l'amélioration des voies d'accès à la résidence permanente pour les TET tout en évaluant et en relevant les défis inhérents.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage d'exempter du mécanisme de tarification du carbone le gaz naturel et le propane utilisés pour mener des activités agricoles essentielles – telles que le séchage du grain, l'irrigation des terres et le chauffage et la climatisation des étables – dans les juridictions où la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* s'applique.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation et prend des mesures proactives afin d'apporter une aide ciblée au secteur agricole. La *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* a comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet en s'assurant que l'application de la tarification de la pollution par le carbone s'étend à l'échelle du pays.

La LTPGES offre aux agriculteurs un allègement initial important de la taxe sur les carburants pour l'essence et le mazout léger (diesel) utilisés dans les tracteurs et autres machines agricoles. La LTPGES offre également aux exploitants de serres un allègement anticipé de 80 % de la taxe sur le combustible applicable au gaz naturel et au propane commercialisables utilisés pour chauffer une serre admissible, ou pour ajouter du dioxyde de carbone dans une serre admissible afin de faire pousser ou de produire des végétaux. Dans les deux cas, l'allègement est assuré par l'utilisation de certificats d'exemption lorsque certaines conditions sont remplies.

Reconnaissant que de nombreux agriculteurs utilisent le gaz naturel et le propane dans leurs activités, le gouvernement a récemment mis en place un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises agricoles opérant dans les provinces et territoires assujettis au filet de sécurité fédéral à partir de l'année de facturation du carburant de 2021-2022. On estime que les agriculteurs recevront collectivement 100 millions de dollars pour la première année et ce chiffre devrait augmenter à mesure que le prix sur la pollution par le carbone augmente. Ce montant global équivaut à la redevance estimative payée sur le propane et le gaz naturel utilisés pour le chauffage et le séchage des exploitations agricoles dans les quatre juridictions d'arrière-plan de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. En tant que tel, ce programme atteint à peu près le même objectif que celui de cette recommandation. Cette initiative aidera également les agriculteurs à passer à des modes de production à faible émission de carbone en leur apportant un soutien, tout en maintenant le signal de prix afin de réduire les émissions.

De plus, le Programme des technologies propres en agriculture, doté d'un budget de 165 millions de dollars, soutient le développement et l'adoption de technologies propres, notamment celles qui augmentent l'efficacité énergétique et permettent de changer de combustible dans les exploitations agricoles. Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé un triple financement de ce programme au moyen de 330 millions de dollars supplémentaires afin d'accroître l'adoption et le développement de technologies propres. De plus, le Fonds d'action à la ferme pour le climat de Solutions agricoles pour le climat, doté de 200 millions de dollars, soutient l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) afin de réduire les émissions à la ferme, avec 470 millions de dollars supplémentaires annoncés dans le budget de 2022 en vue d'accroître et d'étendre le programme.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine les moyens d'accroître la résilience de la production au pays en réponse à des événements mondiaux, notamment les problèmes géopolitiques qui pourraient entraîner des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de l'agriculture. Le gouvernement devrait également remédier à la situation des producteurs agricoles et des distributeurs d'engrais canadiens qui ont acheté des engrais auprès de fournisseurs russes avant l'entrée en vigueur des tarifs douaniers le 2 mars 2022 et clarifier s'ils ont droit à une exemption ou à d'autres mesures compensatoires.

Le gouvernement souscrit à la recommandation d'explorer les possibilités de rendre la production nationale plus résiliente. Les producteurs canadiens peuvent accéder à des programmes de gestion des risques de l'entreprise déjà établis, notamment Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection, qui les aident à accroître leur résilience face aux risques incontrôlables, notamment les pertes de production, l'augmentation des coûts des intrants (c.-à-d. les engrais) et la forte volatilité des marchés, comme les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Ces programmes continueront de constituer un élément clé du soutien au secteur, car les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont récemment conclu un accord de principe pour le Partenariat canadien pour une agriculture durable, qui devrait débuter en 2023. Pour la durée de l'accord, les ministres ont convenu de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour la série de programmes de GRE, les rendant ainsi plus opportuns, plus équitables et plus faciles à comprendre, et permettront de mieux intégrer les risques associés aux changements climatiques. Les ministres continueront de collaborer avec les producteurs pour s'assurer qu'ils disposent d'une série de programmes sur lesquels ils peuvent compter lorsqu'ils vivent des situations extraordinaires.

Le gouvernement prend acte de la recommandation concernant la question du tarif applicable aux importations d'engrais russes. Le gouvernement a adopté le *Décret de retrait du bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée (2022-1)*, qui est entré en vigueur le 2 mars 2022, dans le cadre d'un vaste ensemble de sanctions visant à garantir que les pays qui menacent et violent gravement l'ordre international fondé sur des règles ne puissent en bénéficier. Les dirigeants du G7 ont approuvé cette action commerciale le 11 mars 2022 en s'engageant à révoquer les avantages du statut de nation la plus favorisée dont bénéficie la Russie en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Les tarifs et les taxes sont fixés en fonction de la date d'importation, par opposition à la date des contrats d'achat. Toutefois, afin d'éviter l'imposition de tarifs injustes sur les importations déjà en route vers le Canada, le gouvernement a exempté du nouveau traitement tarifaire les expéditions déjà en transit au moment de l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Pour préserver l'intégrité des mesures d'intervention du Canada en Ukraine, le gouvernement n'accordera pas d'exemptions rétroactives du tarif imposé sur les engrais russes, y compris les engrais achetés avant la mise en œuvre de la mesure. Les représentants du gouvernement ont fait part de cette position aux importateurs et aux distributeurs d'engrais, qui semblent s'éloigner des sources russes en s'efforçant de trouver d'autres fournisseurs d'engrais azotés pour la saison de culture 2023. De nombreuses entreprises canadiennes de production d'engrais ont également annoncé leur intention d'augmenter la production d'engrais

potassiques afin de répondre à la demande à moyen et à long terme à l'échelle nationale et internationale. Le gouvernement du Canada a également investi dans divers projets, notamment 100 millions de dollars au moyen du Fonds stratégique pour l'innovation à la mine de potasse Jansen de BHP en Saskatchewan. La mine sera la plus grande et la plus écologique des mines de potasse au monde, avec une production annuelle prévue de 4,4 millions de tonnes de potasse (près de 20 % des niveaux de production actuels) dès 2026.

En réponse aux prix élevés des engrais et d'autres intrants clés, AAC a modifié le Programme de paiements anticipés (PPA), un programme fédéral de garantie de prêt qui offre aux producteurs agricoles un accès facile à des avances de fonds à faible taux d'intérêt, afin d'aider les producteurs à acheter les intrants dont ils ont besoin pour une saison de croissance productive. Au lieu de recevoir des avances en deux versements, les producteurs seront admissibles à recevoir la totalité de leur avance de 2022 dès qu'ils en feront la demande. De plus, la limite d'exemption d'intérêts du programme a récemment été étendue de 100 000 dollars à 250 000 dollars pour les années de programme 2022 et 2023. Ainsi, les producteurs participants économiseront en moyenne 5 500 dollars en frais d'intérêt au cours des deux prochaines années, ce qui augmentera leurs liquidités et rendra le PPA plus abordable pour les producteurs agricoles canadiens. Ces changements sont évalués à 61 millions de dollars en soutien au secteur.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin d'augmenter immédiatement le niveau de couverture d'Agri-stabilité à 85 % des pertes et le seuil de déclenchement des paiements d'Agri-stabilité pour couvrir les pertes inférieures à 85 % de la marge de référence et qu'il applique pleinement ce changement dans les provinces et territoires qui acceptent cette mesure et qu'il couvre les paiements à hauteur des 60 % dont le gouvernement fédéral est responsable dans les autres.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Bien que l'amélioration du programme Agri-stabilité soit une priorité pour le gouvernement, les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont à frais répartis, et les changements apportés à Agri-stabilité nécessitent un consensus entre le gouvernement du Canada et les deux tiers des provinces et territoires participants qui représentent au moins 67 % de la participation au programme.

Grâce à des négociations concertées, le 25 mars 2021, les ministres FPT sont parvenus à un accord afin de supprimer la limite de la marge de référence à l'égard de la répartition des coûts selon le ratio 60:40 (F:PT) et rétroactivement à l'année de programme 2020, ce qui pourrait augmenter les versements aux producteurs de 95 millions de dollars par an.

En outre, le 22 juillet 2022, les ministres ont convenu d'améliorer les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), notamment en faisant passer le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %. Ce changement devrait être prêt à être mis en œuvre pour l'année de programme 2023. Lors de leur réunion de juillet, les ministres FPT ont également accepté de continuer à travailler, et à consulter l'industrie, au sujet d'un nouveau modèle d'Agri-stabilité qui sera plus rapide, plus simple et plus prévisible.

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada veuille à ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire travaille en étroite collaboration avec le ministre des Transports et le ministre du Travail afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de disponibilité de conteneurs pour les intrants et les exportations agricoles qui passent par les ports canadiens.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Les chaînes d'approvisionnement mondiales en conteneurs continuent d'être soumises à de fortes pressions, les taux de fret par conteneur atteignant des niveaux record, principalement en raison de la forte demande des consommateurs (en particulier aux États-Unis), des contraintes d'approvisionnement relatives à la pandémie de COVID-19 (p. ex., les fermetures de ports en Chine, les pénuries de

main-d'œuvre dans le transport et l'entreposage) et de la forte congestion des portes d'entrée des ports mondiaux (en particulier aux États-Unis et en Chine) qui a réduit la capacité opérationnelle des navires et des conteneurs.

Dans ce contexte, la consolidation antérieure du marché parmi les transporteurs maritimes a conduit à trois alliances de compagnies étrangères qui contrôlent plus de 80 % du transport maritime mondial par conteneurs et 89 % du marché canadien du transport maritime par conteneurs en 2021; elles sont toutefois soumises aux règles de la concurrence. Le Canada n'a pas de flotte de haute mer, et son marché est petit.

Face à une telle demande de conteneurs et d'espace sur les navires, les transporteurs maritimes ont augmenté les tarifs d'accès aux conteneurs et ont donné la priorité au retour accéléré des conteneurs vides en Asie afin qu'ils soient rechargés pour les importations en Amérique du Nord. Cela a entraîné des difficultés, principalement pour les expéditeurs canadiens (notamment dans le domaine des produits agricoles et forestiers) qui comptent sur les conteneurs vides pour charger les marchandises à exporter à partir du port de Vancouver. Selon les données du port de Vancouver, l'autorité portuaire Vancouver-Fraser rapporte qu'il y a actuellement plus de conteneurs vides exportés du port de Vancouver chaque mois que de conteneurs pleins (un chiffre récent, en date de juin 2022). Cela indique que les transporteurs maritimes continuent de privilégier les retours rapides de conteneurs vers l'Asie, au lieu de laisser le temps aux conteneurs d'être chargés de marchandises canadiennes destinées à l'exportation.

Le gouvernement comprend l'importance des conteneurs pour le transport des intrants agricoles et des exportations. Les expéditeurs de légumineuses et de cultures spéciales, par exemple, ont largement recours aux conteneurs pour l'exportation vers des marchés à faible volume ou pour les produits expédiés en sacs. En outre, la fragilité de nombreuses cultures particulières fait qu'elles ne se prêtent pas bien au transport en vrac par bateau. Selon le Grain Monitor, les volumes de production des cultures spéciales ont augmenté de 114 % au cours des 20 dernières années, ce qui accroît l'importance de la disponibilité des conteneurs.

Veiller à la résilience et la fluidité des chaînes d'approvisionnement du Canada constitue une priorité absolue pour le gouvernement. À cet égard, le ministre des Transports a mis sur pied un groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement au Canada afin d'inciter les intervenants de la chaîne d'approvisionnement et les chefs d'entreprise canadiens à examiner les problèmes urgents de congestion et de fluidité de la chaîne d'approvisionnement dans les contextes canadien et mondial. Le mandat du groupe de travail portera notamment sur les points suivants :

- Examiner les problèmes urgents en matière de congestion et de fluidité de la chaîne d'approvisionnement dans le contexte canadien et mondial, et évaluer l'éventail des répercussions sur l'économie canadienne, notamment sur le volume et la valeur des échanges commerciaux, et la capacité des infrastructures de s'adapter aux tendances des flux;
- Cerner des occasions de collaboration en vue de soutenir un réseau commercial nord-américain et mondial résilient ainsi que remédier à la congestion, tout en tenant compte des mesures prises ou envisagées par des pays ayant des vues semblables;
- Travailler avec des experts et des partenaires canadiens et internationaux afin de déterminer les faiblesses structurelles, les obstacles politiques ou réglementaires, et/ou les déséquilibres occasionnés par l'emprise sur le marché qui ont une incidence sur la concurrence dans les secteurs modaux et multimodaux;
- Cerner les données, les technologies et les mécanismes qui pourraient être adaptés pour améliorer la visibilité, l'optimisation, la planification coordonnée et la résilience des chaînes d'approvisionnement et du réseau de transport, ainsi que les options concernant la garantie des contrats et la résolution des conflits;
- Déterminer les domaines d'action et les recommandations qui pourraient être acheminés vers le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement ainsi que vers l'industrie afin de réduire la congestion et d'améliorer la fluidité et le fonctionnement prévisible des chaînes d'approvisionnement du transport.

En plus du travail du groupe de travail visant à déterminer les actions en vue d'aider à résoudre les problèmes de congestion de la chaîne d'approvisionnement et faciliter la stabilité et la compétitivité à plus long terme, le gouvernement continuera à s'impliquer avec les intervenants de l'industrie et d'autres partenaires, y compris les PT, pour déterminer les moyens d'améliorer l'efficacité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires, en partenariat avec des intervenants du secteur agricole, de l'industrie et du marché du travail, afin d'élaborer une stratégie exhaustive en matière de main-d'œuvre agricole et agroalimentaire, comportant entre autres un examen et des prévisions concernant les besoins de main-d'œuvre et une évaluation de la disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences à court et à long terme. Cet examen doit tenir compte des pénuries constantes de travailleurs dans le secteur et considérer les éléments suivants, dans le respect des champs de compétence de chaque juridiction :

- **Veiller à ce que la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire du Canada soit en mesure d'atteindre les objectifs commerciaux du secteur agroalimentaire ainsi que des objectifs touchant la sécurité et la souveraineté alimentaire, en particulier compte tenu des récents événements géopolitiques;**
- **Attirer les jeunes vers le secteur agricole et agroalimentaire en accordant plus de fonds pour la formation des jeunes et la création d'emplois dans l'industrie, et en sensibilisant les étudiants canadiens à ces options;**
- **Développer des mesures incitatives et d'autres stratégies pour maintenir en poste les travailleurs d'expérience, y compris un examen des programmes fédéraux de sécurité sociale pour assurer que les travailleurs ne sont pas pénalisés pour leur décision de rester sur le marché du travail au-delà de l'âge de la retraite;**
- **Répondre aux problèmes de recrutement à long terme dans le secteur en le rendant plus attrayant pour les travailleurs canadiens, notamment en appuyant la création d'options d'hébergement près des installations de transformation pour les travailleurs à revenu faible ou moyen à l'aide de capitaux privés;**
- **Évaluer le programme des travailleurs étrangers temporaires et les autres initiatives du gouvernement du Canada qui permettent le recrutement de travailleurs internationaux pour s'assurer qu'ils correspondent aux besoins à long terme du secteur;**
- **Répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs liés aux industries de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment les conducteurs de camions commerciaux;**
- **Investir dans l'automatisation et les procédés visant à améliorer la production comme solutions partielles aux pénuries de main-d'œuvre en s'assurant que la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire dispose des compétences techniques nécessaires pour que le secteur reste efficace et innovant.**

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. En reconnaissance de l'importance de la question pour le Canada, le premier ministre a mandaté la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire afin qu'elle élabore une stratégie sur la main-d'œuvre agricole propre au secteur, avec le soutien de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, et en partenariat avec les provinces et les territoires, les employeurs, les syndicats et les travailleurs. La stratégie nationale sur la main-d'œuvre agricole vise à combler les pénuries de main-d'œuvre chroniques et persistantes dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments à court et long terme. Pendant l'élaboration de la stratégie, AAC collabore avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les employeurs, les syndicats, les groupes autochtones et les populations sous-représentées, les travailleurs et d'autres groupes clés afin de s'assurer que la

stratégie reflète les besoins uniques du secteur et de déterminer les meilleurs moyens de remédier aux pénuries chroniques de main-d'œuvre au pays. Lancées le 27 juin 2022, les consultations publiques comprennent un questionnaire en ligne, ouvert jusqu'au 28 septembre 2022, et se concentrent sur : l'utilisation de l'automatisation et de la technologie; le développement et la formation de compétences ciblées; les incitations à l'emploi et les meilleures pratiques; l'amélioration des conditions de travail et des avantages sociaux; et les programmes de recrutement et de rétention des travailleurs. On s'attend à ce que la stratégie définitive soit lancée au début de 2023.

Le gouvernement mène actuellement un certain nombre d'autres activités destinées à relever les défis de la main-d'œuvre dans tous les secteurs, y compris le secteur agricole. EDSC dispose de nombreuses initiatives et programmes qui encouragent les Canadiens, y compris les groupes sous-représentés, à explorer, se préparer, participer et réussir dans divers emplois, y compris dans l'industrie agricole et agroalimentaire. Ces initiatives comprennent, entre autres, le Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats, le Programme du Sceau rouge, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical et la prochaine stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap dans le cadre du tout premier plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le budget de 2022 indique que le gouvernement consultera des experts afin d'évaluer les répercussions d'un crédit d'impôt pour la prolongation de carrière sur l'augmentation de la participation au marché du travail des personnes âgées qui souhaitent continuer à travailler plus tard dans leur vie. Ces initiatives et programmes peuvent répondre aux besoins en main-d'œuvre à court et à long terme du secteur et seront pris en compte dans l'élaboration de la stratégie de la main-d'œuvre agricole.

Le gouvernement reconnaît également que la main-d'œuvre internationale continuera à apporter une contribution importante à la production alimentaire au Canada. Les changements apportés au PTET annoncés dans le Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) d'EDSC, ainsi que dans le budget de 2022, visent à aider le secteur à avoir accès à la main-d'œuvre dont il a besoin, ainsi qu'à assurer la stabilité à long terme du PTET. Transports Canada dispose également d'une stratégie visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, qui met l'accent sur le recrutement et la rétention d'une nouvelle réserve de talents dans le secteur, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les nouveaux Canadiens. La stratégie contribuera à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans le secteur du transport, qui constituent un problème clé de la chaîne d'approvisionnement dans l'agriculture et d'autres secteurs, et comprendra des piliers sur la recherche, les données et l'analyse, la promotion, la sensibilisation et la vulgarisation; des options pour élargir les programmes de main-d'œuvre et de compétences existants et nouveaux afin de prendre en compte les intérêts du transport; et une approche modernisée de la réglementation

Enfin, AAC, avec l'appui d'ISDE et d'autres ministères partenaires, continue de fournir un soutien financier en vue d'accélérer la recherche, le développement technologique et l'automatisation dans le secteur agroalimentaire canadien, et pour éventuellement atténuer les défis particuliers en matière de main-d'œuvre.

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada rende permanent le Fonds national des corridors commerciaux, afin de pouvoir mobiliser et attirer les investissements du secteur privé qui appuient directement la mise en œuvre d'une stratégie nationale relative à la chaîne d'approvisionnement, notamment l'établissement d'une infrastructure prévisible et fiable pour le transport des produits agricoles et agroalimentaires.

Le gouvernement souscrit en principe à cette recommandation, car il continue d'investir dans l'infrastructure de transport afin de renforcer la fluidité des chaînes d'approvisionnement du Canada, d'améliorer l'accès aux marchés et de faciliter la circulation des marchandises, y compris les produits agricoles et agroalimentaires.

Créé en 2017, le Fonds national pour les corridors commerciaux (FNCC) est un programme concurrentiel, fondé sur le mérite, conçu afin d'investir dans des projets d'infrastructure de transport qui éliminent les goulots d'étranglement du commerce et qui renforcent l'efficacité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement du pays. Le programme est flexible afin qu'il puisse évoluer et répondre aux nouvelles priorités en matière de commerce et de transport. Dans ce contexte, deux appels à propositions récents ont été axés sur les objectifs suivants : *Soulager la congestion de la chaîne d'approvisionnement dans les ports du Canada* et *Accroître la fluidité des chaînes d'approvisionnement du Canada*.

En date de juillet 2022, 2,7 milliards de dollars de financement ont été investis dans 134 projets partout au Canada, qui ont permis d'obtenir plus de 5,8 milliards de dollars d'investissements en infrastructure de la part de partenaires de projets publics et privés dans chaque province et territoire.

- Dans l'Ouest canadien, les investissements du FNCC, qui s'élèvent à environ 1,1 milliard de dollars pour 51 projets et qui ont permis de mobiliser des investissements totaux de 2,7 milliards de dollars, servent à renforcer les corridors commerciaux vers les marchés du Pacifique, à étendre les liaisons de transport intérieur et à permettre aux producteurs agricoles et autres d'atteindre les marchés d'exportation. Plus précisément, le FNCC contribue à hauteur de 67,6 millions de dollars aux projets de réseau routier et ferroviaire de l'autorité portuaire Vancouver-Fraser à Burrard Inlet, afin d'améliorer la capacité et l'efficacité du service aux terminaux qui exportent 10 millions de tonnes métriques de céréales canadiennes chaque année.
- Dans l'Est du Canada, les investissements du FNCC de 722 millions de dollars pour 55 projets, qui ont permis d'obtenir des investissements totaux d'environ 1,7 milliard de dollars, favorisent l'expansion des possibilités offertes par les accords commerciaux du Canada avec l'Europe et l'Asie-Pacifique, ainsi que la demande croissante des marchés africains. Plus précisément, le FNCC investit 5,5 millions de dollars dans le projet d'expansion de la capacité du quai 10 de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa afin d'accroître la capacité d'entreposage des produits alimentaires et agricoles destinés aux marchés mondiaux, et investit 18 millions de dollars dans le projet de parc à marchandises de l'Aéroport international Stanfield de Halifax afin d'accroître la capacité d'exportation des produits de la mer de l'Atlantique.
- Dans le Nord canadien, les investissements du FNCC de 935 millions de dollars pour 28 projets, suscitant des investissements totaux d'environ 1,4 milliard de dollars, construisent des connexions de transport résilientes pour les collectivités éloignées. Plus précisément, le FNCC investit 12,8 millions de dollars dans l'entrepôt de fret de First Air à l'aéroport d'Iqaluit afin d'augmenter la capacité d'entreposage des produits réfrigérés et à température contrôlée, et de réduire la détérioration coûteuse des aliments causée par les retards en raison des conditions météorologiques ou des volumes de pointe.

Le gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement afin d'accroître la capacité économique et la productivité du Canada et de stimuler la croissance à long terme. Le budget de 2022 a annoncé un financement de 603,2 millions de dollars pour s'assurer que les chaînes d'approvisionnement du Canada répondent aux besoins de l'économie et résistent aux perturbations causées par les changements climatiques et les événements mondiaux. Les nouvelles initiatives de financement comprennent :

- Un financement de 450 millions de dollars de nouveaux fonds pour le FNCC afin de soutenir des projets de chaîne d'approvisionnement visant à faciliter la circulation des marchandises sur les réseaux de transport du Canada, ce qui porte le financement total alloué au programme à plus de 4,6 milliards de dollars depuis 2017. Le programme sera renommé afin de refléter l'accent mis par le gouvernement sur les chaînes d'approvisionnement;

- Un financement de 136,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour élaborer des solutions axées sur l'industrie qui permettront d'utiliser des données pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus efficaces, en s'appuyant sur le succès d'initiatives comme le programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de la côte ouest;
- Un financement de 16,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2022-2023, pour rendre les chaînes d'approvisionnement du Canada plus concurrentielles, en éliminant les formalités administratives, y compris en s'employant à garantir que les règlements visant les divers modes de transports de fret (p. ex. maritime et ferroviaire) fonctionnent efficacement ensemble.

Ensemble, ces investissements importants effectueront le travail effectué par le gouvernement par l'intermédiaire du groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement nouvellement créé, qui formulera des recommandations aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de la chaîne d'approvisionnement.

RECOMMANDATION 10

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada veille à ce que les compagnies ferroviaires canadiennes disposent d'une capacité et d'une résilience suffisantes pour transporter les denrées périssables, notamment les fruits et légumes et les viandes, en toute sécurité et de manière ponctuelle.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation, car les denrées périssables comme les fruits et légumes et les viandes présentent des difficultés supplémentaires qui exigent un service rapide. Reconnaissant les répercussions causées par les changements climatiques, les préoccupations actuelles concernant la pandémie en cours et les défis relatifs à une chaîne d'approvisionnement complexe et intégrée à l'échelle mondiale qui réagit à la volatilité du marché et aux changements de la demande, Transports Canada continue de s'impliquer auprès des compagnies ferroviaires de Classe 1 du Canada afin de souligner l'importance de la capacité et de la résilience du réseau ferroviaire. Introduit en 2018 dans le cadre de la *Loi sur la modernisation des transports*, les compagnies ferroviaires de Classe 1 sont tenues de soumettre des rapports sur l'hiver et le grain qui démontrent leur résilience et leur capacité à répondre aux besoins des expéditeurs canadiens. Le gouvernement continue de sensibiliser les compagnies ferroviaires de Classe 1 à l'importance de leurs plans annuels pour le transport du grain et pour l'hiver, et les encourage à continuer de consulter les expéditeurs canadiens afin de connaître les considérations sous-jacentes qui appuient des exercices de planification solides pour le transport du grain et d'autres marchandises, ainsi que pour se préparer aux conditions d'exploitation hivernales.

De plus, en mai 2022, le gouvernement a présenté sa proposition de modification du *Règlement sur les renseignements relatifs au transport* pour le secteur du transport ferroviaire de marchandises du Canada. Une fois ce règlement adopté, il offrira une transparence accrue et un meilleur aperçu du rendement des compagnies ferroviaires du Canada en ce qui concerne le transport de certaines marchandises, notamment le grain de l'Ouest, le canola et d'autres produits agricoles et alimentaires. Le gouvernement continuera à soutenir les efforts de transparence au sein de sa chaîne d'approvisionnement et à envisager des décisions fondées sur les données pour améliorer la fluidité et la fiabilité de son réseau de transport.

RECOMMANDATION 11

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, de concert avec les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire, les provinces et les territoires et dans le respect des compétences de ces dernières :

- **Se penche à nouveau sur les recommandations issues de l'examen de 2015 de la *Loi sur les transports au Canada* et qu'il élabore, une stratégie nationale relative à la chaîne d'approvisionnement axée sur les résultats et fondée sur des données probantes pour réduire la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement en cas de**

grève, de problèmes de capacité, d'événements climatiques, y compris de catastrophes naturelles;

- **Nomme un commissaire à la chaîne d'approvisionnement ou désigne un ministre qui serait chargé de diriger le groupe de travail mixte de l'industrie et du gouvernement afin de trouver des solutions immédiates aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, notamment celles touchant le transport par conteneurs.**

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. S'appuyant sur les recommandations contenues dans le rapport d'examen de la *Loi sur les transports au Canada*, ainsi que sur les commentaires des intervenants lors des consultations sur le programme Transports 2030, la *Loi sur la modernisation des transports* a reçu la sanction royale le 23 mai 2018. Cette *Loi* est la principale réponse législative aux recommandations de l'ELTC.

Au printemps 2022, le ministre des Transports a créé un groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement au Canada chargé de consulter l'industrie et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement dans le but d'examiner les défis propres à chaque secteur et de formuler des recommandations sur les mesures à court et à long terme que le gouvernement pourrait prendre pour améliorer l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement nationales afin de soutenir la croissance économique. Les intervenants pouvaient soumettre leurs points de vue au groupe de travail au sujet des recommandations au moyen de différents mécanismes de consultation, notamment un portail en ligne pour les soumissions écrites. Les recommandations du groupe de travail contribueront à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement, un engagement clé dans le budget de 2022.

Élaborée dans le cadre d'un effort pangouvernemental, la stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement consistera en une approche unifiée des investissements stratégiques – éclairée et façonnée par les conseils de l'industrie – et déterminera les moyens d'accroître l'efficacité du système à court terme. La croissance durable, soutenue par un système de transport solide et efficace, sera la priorité à long terme. Cette stratégie comprendra également des efforts en vue de renforcer l'infrastructure qui soutient les chaînes d'approvisionnement, et à accroître l'utilisation des outils numériques et l'échange d'informations.

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces, les territoires et l'industrie pour améliorer la transparence et la surveillance du transport par conteneurs, et plus précisément de recueillir et échanger des données à court terme sur la capacité, les mouvements et l'efficacité des conteneurs transportés par camion ou train vers les ports et les navires porte-conteneurs, comme il l'a fait dans le cadre de partenariats formés dans le but de surveiller le transport des grains, et ce afin d'accroître la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation et continuera à travailler activement avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et industriels pour favoriser une plus grande transparence et visibilité de la chaîne d'approvisionnement. À cette fin, le gouvernement a réalisé d'importants investissements ou actions dans ce domaine, notamment :

- Le groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement au Canada, lancé par le ministre des Transports en mars 2022, examine les pressions exercées sur la chaîne d'approvisionnement et recommandera des actions en vue d'alimenter une stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement à l'automne;
- Le budget de 2022 prévoyait 136,3 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer des solutions de données axées sur l'industrie afin d'accroître l'efficacité, la résilience et la visibilité des chaînes d'approvisionnement du Canada en modernisant les pratiques traditionnelles, en mettant en œuvre des solutions numériques, en recueillant de nouvelles données en temps réel et en élaborant des analyses et des outils prédictifs;

- Grâce au Fonds national pour les corridors commerciaux (FNCC), 6,5 millions de dollars ont été accordés à l'Administration portuaire Vancouver-Fraser pour élaborer le programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de la côte ouest, qui comprend un tableau de bord en temps quasi réel afin de mesurer la performance de 90 % du trafic de la chaîne d'approvisionnement passant par le port de Vancouver et le port de Prince Rupert. Cela permettra de faciliter la coordination et l'optimisation des actifs de transport existants et de mieux planifier les nouveaux investissements publics et privés. Transports Canada continue également de soutenir d'autres projets émergents en matière de numérisation et de visibilité, comme au port de Halifax et au port de Saint John. En outre, 1,3 million de dollars ont été accordés pour développer une plateforme numérique pour l'approvisionnement et la gestion des conteneurs d'expédition vides, améliorant ainsi la gestion des conteneurs et réduisant les coûts pour les importateurs et exportateurs canadiens;
- Le gouvernement continue d'améliorer la transparence des données et la visibilité de la chaîne d'approvisionnement grâce au Centre canadien de données sur les transports (CCDT) lancé en 2018 par Statistique Canada. Au moyen du Carrefour de données et d'information sur les transports, le CCTD a élaboré des données sur les transports multimodaux et des mesures de performance des systèmes complètes, opportunes et accessibles qui favorisent une meilleure prise de décision à tous les niveaux;
- Le gouvernement modifie actuellement le *Règlement sur les renseignements relatifs aux transports* afin de recueillir auprès des transporteurs ferroviaires de Classe 1 des renseignements plus détaillés sur le service et le rendement des compagnies ferroviaires, y compris des renseignements propres au transport des conteneurs intermodaux. Ces renseignements seraient publiés sur le Carrefour de données et d'information sur les transports de Statistique Canada.

RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine la question de la concentration au sein de l'industrie du transport maritime international et qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité de conteneurs dans les ports pour les produits agricoles, notamment en utilisant l'article 49 de la *Loi sur les transports au Canada*. Le gouvernement du Canada devrait également revoir son cadre juridique pour les compagnies maritimes internationales, notamment l'exemption de certaines dispositions de la *Loi sur la concurrence*.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Le Canada s'intéresse vivement aux chaînes d'approvisionnement fiables et fluides qui servent bien nos expéditeurs. Le gouvernement reconnaît l'importance du transport par conteneurs pour les exportations de produits alimentaires et de céréales du Canada.

Transports Canada (TC) travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les communautés autochtones, les partenaires de l'industrie et d'autres intervenants afin d'élaborer des approches efficaces pour faire face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. TC a commandé une étude indépendante sur la concurrence en matière de transport maritime par conteneurs, qui comprenait des consultations confidentielles avec les intervenants. TC continue à examiner cette étude et les progrès continus de l'industrie.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la compétitivité dans le transport maritime international et la *Loi sur la concurrence* au Canada a été renforcée par l'adoption de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022*. Les récents amendements renforcent la force de la *Loi* en augmentant les sanctions possibles et en élargissant la portée de la conduite que le Bureau de la concurrence peut examiner, y compris l'accès privé au Tribunal de la concurrence pour les personnes touchées par l'abus de position dominante. Le gouvernement a également annoncé

qu'il allait procéder à un examen complet de la politique en matière de concurrence et qu'il solliciterait la contribution d'un large éventail d'intervenants au cours de ce processus.

À la lumière des perturbations des marchés mondiaux causés par la pandémie, le Bureau de la concurrence s'est joint à ses homologues des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni dans un nouveau groupe de travail axé sur l'échange de l'information afin de repérer et de prévenir les comportements potentiellement anticoncurrentiels dans l'approvisionnement et la distribution des biens à l'échelle mondiale.

RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada veille à ce que le groupe de travail mixte mène à bien ses efforts en vue d'établir un code de conduite efficace pour le secteur des épiceries du Canada obligatoire, applicable et administré de façon aussi cohérente que possible à travers le pays dans le respect de la compétence des provinces et des territoires dans ce domaine.

Le gouvernement souscrit en principe cette recommandation. En juillet 2021, les ministres FPT de l'Agriculture ont demandé à l'industrie d'établir un consensus concernant une proposition de code de conduite et une approche de règlement des différends afin d'améliorer la prévisibilité, la transparence et le traitement équitable dans les relations entre les fournisseurs et les détaillants. Le gouvernement reconnaît la nécessité d'une solution cohérente à l'échelle nationale et la complexité des enjeux relatifs à l'élaboration d'un code de conduite efficace pour le secteur canadien de l'alimentation. Un processus mené par l'industrie a été lancé en août 2021, et continue de faire des progrès importants. Pour faire avancer ces efforts, le gouvernement a fourni divers soutiens, tels que des contrats de facilitation ou de secrétariat, et l'accès à l'expertise et aux analyses nationales et internationales. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont entendu les coprésidents du comité directeur de l'industrie lors de la plus récente conférence annuelle, le 21 juillet 2022. Les ministres ont remercié l'industrie pour le travail considérable qu'elle a accompli afin de parvenir à un consensus et ont souligné la nécessité d'achever rapidement l'élaboration d'un code de conduite pour les épiceries. Les ministres s'attendent à ce que l'industrie mène une consultation plus large avec l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement concernant le code proposé au début de l'automne, afin de présenter un code complet d'ici la fin novembre 2022.

Le gouvernement continuera de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires et avec l'industrie en vue de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une solution pratique et durable qui renforce la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada et permet à tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement de prospérer.

RECOMMANDATION 15

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada renforce la sécurité alimentaire et atténue les risques associés aux longues chaînes d'approvisionnement en soutenant les réseaux alimentaires locaux et encourage la mise en place de programmes et l'octroi de fonds à des fins précises dans le prochain cadre stratégique pour l'agriculture (2023-2028) visant à diversifier et à renforcer les infrastructures alimentaires régionales et les usines de transformation régionales, notamment les petits abattoirs, afin de soutenir les chaînes d'approvisionnement en place. Le gouvernement fédéral devrait également examiner l'harmonisation des normes sanitaires et de salubrité alimentaire fédérales et provinciales et travailler à la reconnaissance mutuelle de ces normes entre les différentes juridictions pour les usines de transformation alimentaire.

Le gouvernement soutient la recommandation relative au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'atténuation des risques au sein des chaînes d'approvisionnement. Comme il a été souligné dans « L'Énoncé de Guelph », en novembre 2021, et lors de la réunion des ministres FPT en juillet 2022, le Partenariat canadien pour une agriculture durable soutiendra l'agriculture durable et la croissance économique en appuyant les possibilités nouvelles ou émergentes de valeur ajoutée et de transformation au moyen d'infrastructures alimentaires et d'installations de transformation régionales.

Le gouvernement souscrit en principe à la recommandation visant à rationaliser les normes fédérales et provinciales en matière de santé et de salubrité alimentaire et à les faire reconnaître mutuellement. Le gouvernement reconnaît que les différences législatives, réglementaires et politiques entre les autorités gouvernementales peuvent poser des défis aux entreprises qui souhaitent étendre leurs marchés au moyen du commerce national et international. Le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et d'autres forums, afin de s'assurer que les lois, les règlements et les politiques facilitent le commerce intérieur des produits agricoles et agroalimentaires. L'ALEC a établi la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) en 2017 pour superviser l'harmonisation des cadres réglementaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de réduire les divergences réglementaires, de faciliter l'innovation et la croissance dans les industries émergentes, et de rationaliser les approbations pour faciliter le processus administratif pour les entreprises. La TCCR s'est engagée à examiner les processus d'inspection des aliments et des viandes dans le cadre de son plan de travail pour la réconciliation et la coopération en matière de réglementation. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne quatre projets pilotes axés sur des défis particuliers en matière de commerce interprovincial dans les villes frontalières, en vue d'échanger les pratiques exemplaires avec l'ensemble des provinces et des territoires.

Avec l'entrée en vigueur complète de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada ainsi que du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC/RSAC) en 2019, les exigences fondées sur les résultats ont donné à l'industrie (y compris les petites et moyennes entreprises soumises au RSAC) une certaine souplesse dans le choix de contrôles innovants, rentables et appropriés pour atteindre les résultats en matière de salubrité des aliments. Une fois qu'elles ont obtenu une licence dans le cadre du RSAC, les entreprises alimentaires peuvent profiter des occasions du marché national et international.

Lors de la réunion FPT de juillet 2022, les ministres de l'Agriculture ont discuté de l'importance de réduire les obstacles au commerce interprovincial et ont salué quatre projets pilotes axés sur le commerce intérieur dans les régions frontalières et les plantes prêtes à pousser. À cette fin, l'ACIA, en collaboration avec AAC et un certain nombre de provinces, travaille à l'élaboration de plans concrets en vue de projets pilotes potentiels visant à relever des défis particuliers en matière de commerce et d'approvisionnement auxquels sont confrontées les entreprises alimentaires situées dans les collectivités frontalières PT et aux alentours.

En collaboration avec les provinces et les territoires, l'ACIA a également mis au point un outil d'évaluation de la comparabilité grâce auquel une province ou un territoire peut volontairement autoévaluer ses systèmes de salubrité des aliments dans leur ensemble ou des secteurs particuliers (comme la viande rouge) par rapport aux normes fédérales reconnues à l'échelle internationale. Ces comparaisons peuvent aider à déterminer les similitudes entre les exigences réglementaires et les approches de la surveillance, et à déterminer les lacunes ou les domaines où la collaboration doit être renforcée. Bien que les autoévaluations ne signifient pas qu'une province ou un territoire répondra aux normes fédérales, elles aident à déterminer les similitudes ou les différences entre les systèmes fédéraux et provinciaux/territoriaux, et les domaines dans lesquels des investissements futurs pourraient être faits afin d'accroître la cohérence à l'échelle du pays et entre les provinces. Ce processus fournit des informations précieuses afin d'alimenter les discussions, les travaux ou les investissements futurs associés à cette priorité.

RECOMMANDATION 16

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada aide les participants aux chaînes d'approvisionnement agricoles et agroalimentaires situés dans des régions rurales à s'adapter à l'augmentation prévue des événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique en investissant dans les infrastructures essentielles, y compris les systèmes d'irrigation, les routes, les ponts, les mesures d'atténuation des inondations, ainsi que l'expansion des services à large bande et des services de téléphonie cellulaires fiables et abordables en coopération avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Le gouvernement reconnaît l'importance vitale d'un secteur agricole et agroalimentaire résilient, capable de s'adapter aux changements climatiques et de maintenir sa croissance de façon durable.

Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les collectivités partout au pays des menaces que posent les changements climatiques comme les inondations, les incendies de forêt et la sécheresse. Depuis 2018, le gouvernement du Canada a investi près de 3,4 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe pour aider les collectivités à demeurer résilientes en cas de catastrophes naturelles causées par les changements climatiques. Depuis le début du programme en 2018-2019, un total de 70 projets avec une contribution fédérale de plus de 2 milliards de dollars ont été approuvés. Les projets financés comprennent un éventail de solutions en matière d'atténuation telles que la construction de barrages et de digues pour prévenir les inondations, l'amélioration des infrastructures hydrauliques pour réduire les répercussions du pergélisol et les initiatives en matière d'atténuation de la gestion des combustibles en vue de réduire le risque d'incendies de forêt.

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a également un objectif d'investissement à long terme de 5 milliards de dollars en vue d'investir dans les infrastructures de commerce et de transport, ce qui comprend des possibilités dans les infrastructures relatives à l'agriculture, les ports, le fret, les autoroutes, les routes, les ponts, les tunnels, les trains interrégionaux et les trains de passagers. Dans ce cadre, le plan de croissance de 2020 de la BIC vise à investir 1,5 milliard de dollars dans des projets d'infrastructures d'irrigation transformatrices pour le secteur agricole dans le cadre de ses plans pour le secteur du commerce et des transports. Les avantages de cette nouvelle initiative se traduiront notamment par l'ajout d'environ 700 000 acres de terres nouvellement irriguées, l'augmentation de la production alimentaire et une amélioration de la gestion des ressources en eau, ce qui garantira un approvisionnement alimentaire local plus sécuritaire et créera des occasions d'exportation.

Au moyen du FNCC, le gouvernement investit dans des infrastructures de transport favorables au commerce qui relient les producteurs ruraux aux marchés mondiaux. L'un des objectifs généraux du FNCC est d'investir dans des projets qui augmentent la résilience du réseau de transport canadien dans un contexte de changements climatiques, et de veiller à son adaptation à de nouvelles technologies et à de futures innovations. Pour ce faire, les candidats sont tenus d'évaluer les risques climatiques relatifs à leur projet et de prendre dûment en compte et d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques et à la résilience dans leur proposition.

Le gouvernement reconnaît également que la connectivité à large bande est essentielle aux Canadiens des régions rurales pour le travail, l'école, les finances, les soins de santé et pour rester en contact. L'approche globale du gouvernement pour élargir l'accès est ancrée dans *L'accès à haute vitesse pour tous – la stratégie canadienne pour la connectivité*, jumelée à l'établissement de cadres de marché pour favoriser la concurrence et l'investissement, et à la gestion efficace du spectre pour encourager la disponibilité des services sans-fil et de la 5G, une technologie importante pour l'agriculture de précision.

La clé de la stratégie canadienne pour la connectivité est le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) qui a été lancé en novembre 2020 pour étendre la connectivité dans les collectivités rurales et éloignées en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires. Le FLBU, qui fournira 2,75 milliards de dollars en vue de soutenir des projets d'Internet à haut débit dans tout le pays, s'appuie sur des initiatives existantes qui continuent à être déployées. Depuis 2015, le gouvernement a mis à disposition un total de 7,2 milliards de dollars pour l'expansion de la connectivité au moyen d'initiatives complémentaires. Collectivement, ces investissements feront en sorte que 98 % des Canadiens seront branchés à Internet haute vitesse d'ici 2026, l'objectif étant de brancher tous les Canadiens d'ici 2030.

Ces investissements sont complétés par d'autres approches au sein des programmes agricoles et agroalimentaires visant à renforcer la résilience, comme des programmes scientifiques et des programmes à la ferme pour aider le secteur à se préparer, à réagir et à se rétablir face aux risques relatifs au climat, comme les conditions météorologiques extrêmes. Ces programmes portent notamment sur la mise au point de variétés de cultures plus résistantes aux changements climatiques et de technologies à la ferme pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, ainsi que de programmes de gestion des risques de l'entreprise. Par exemple, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023), jusqu'à 438 millions de dollars sont disponibles pour des programmes à coûts répartis entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, conçus pour sensibiliser les producteurs aux risques environnementaux et accélérer l'adoption de technologies et de pratiques à la ferme en vue de réduire ces risques, notamment en protégeant les ressources en eau par l'adoption de techniques d'agriculture de précision, de systèmes d'irrigation économes en eau et de systèmes de drainage contrôlés, ainsi qu'en développant des sources d'approvisionnement en eau plus durables à la ferme, notamment des puits, des réservoirs et d'autres projets de rétention d'eau. En juillet 2022, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont engagés à ce que le prochain cadre stratégique poursuive les efforts en vue d'atteindre ces objectifs.

RECOMMANDATION 17

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada s'efforce de réduire les impacts environnementaux et de renforcer la résilience climatique lorsqu'il cherche des solutions aux problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire.

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Le gouvernement reconnaît l'importance d'un secteur agricole et agroalimentaire adaptable, résilient et durable qui maximise également la rentabilité. Le gouvernement s'engage à collaborer avec les provinces et les territoires, le secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation et d'autres intervenants en vue d'élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices qui aident à atténuer les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes et à accroître la séquestration du carbone dans les terres agricoles, tout en améliorant la santé de nos ressources en matière de sol, d'eau et de biodiversité.

En mars 2021, le gouvernement a annoncé le programme Solutions agricoles pour le climat : Laboratoires vivants, d'une durée de 10 ans et d'un montant de 185 millions de dollars qui soutiendra le co-développement, l'essai, l'adoption et le suivi à la ferme de pratiques de gestion bénéfiques pour lutter contre les changements climatiques, y compris des solutions fondées sur la nature qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique. Le budget de 2021 comprend une somme supplémentaire de 200 millions de dollars pour le Fonds d'action climatique à la ferme (FACF) qui vise à aider les producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques visant à stocker le carbone dans le sol et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans trois domaines : la gestion de l'azote, les cultures de couverture et l'adoption de pratiques de rotation des pâturages.

Le budget de 2022 s'appuie sur ces investissements existants et propose un certain nombre de nouvelles mesures incitatives ciblées afin de lutter contre les changements climatiques et protéger notre environnement, à savoir un financement de 470 millions de dollars supplémentaires afin d'étendre le Fonds d'action climatique à la ferme (FACF) et un financement de 150 millions de dollars pour le Programme des paysages agricoles résilients – à discuter avec les provinces et les territoires – destiné à favoriser l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme, comme le maintien et la restauration des prairies.

Le gouvernement élabore également un Plan d'agriculture durable complet, intégré et à long terme qui apportera une vision, une approche et un cadre unifiés en vue de traiter les questions environnementales dans le secteur agricole, telles que l'adaptation et la résilience, l'atténuation des effets des changements climatiques, la biodiversité, la santé des sols, ainsi que la qualité et la disponibilité de l'eau. Le Plan permettra de définir des résultats pour améliorer les retombées agroenvironnementales et de suivre les progrès réalisés en matière de durabilité accrue dans le secteur. Le Plan permettra également de concentrer les ressources et

les actions, et de renforcer la collaboration entre les gouvernements FPT, les communautés autochtones, les intervenants, l'industrie et les autres partenaires, autour d'enjeux agroenvironnementaux intégrés et transversaux.

Le gouvernement soutient également le renforcement de la résilience climatique et environnementale par d'autres initiatives, notamment l'élaboration de la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, un engagement à l'égard du plan climatique renforcé du Canada, intitulé *Un environnement sain et une économie saine*, la création d'une Agence canadienne de l'eau afin de trouver les meilleurs moyens de garder notre eau douce sûre, propre et bien gérée, et des ressources afin de soutenir la prise de décisions intelligentes en matière de climat proposées par le Centre canadien des services climatiques.

Ces investissements s'ajoutent à d'importantes initiatives dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, un investissement de cinq ans de 3 milliards de dollars par les gouvernements FPT. Dans le cadre de ce Partenariat, jusqu'à 690 millions de dollars de programmes fédéraux, dont les programmes Agri-innovation et Agri-science, sont offerts pour améliorer la compétitivité du secteur par la recherche, la science et l'innovation, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale et la croissance propre. De plus, jusqu'à 438 millions de dollars sont disponibles pour des programmes à frais répartis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux qui visent à sensibiliser les producteurs aux risques environnementaux et à accélérer l'adoption de technologies et de pratiques à la ferme pour réduire ces risques, notamment en protégeant la qualité des sols et de l'eau, de réduire les émissions, et de préserver la biodiversité.

CONCLUSION

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité et les témoins qui ont comparu devant lui pour leur travail visant à trouver des moyens de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent pour la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne et à ses intervenants, de la ferme à la table.

Le rapport du Comité et les initiatives fédérales détaillées dans cette réponse soulignent les rôles et les contributions importants du gouvernement à l'appui des efforts continus de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire. Le gouvernement continuera de travailler avec les provinces et les territoires, les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire et d'autres partenaires afin de soutenir la flexibilité à court terme et la résilience à long terme des chaînes d'approvisionnement alimentaires canadiennes dans des domaines comme la main-d'œuvre, l'infrastructure de transport et les changements climatiques, afin de soutenir sa capacité à fournir des biens aux marchés nationaux et internationaux.